



La conciliation des traitements médicamenteux

Eléments de contexte

Déploiement régional FORMACONCIL®



Démarche internationale des High'5s à l'initiative de l'OMS dès 2006

- Mission = améliorer la sécurité des soins pour le patient sur 5 grands problèmes de sécurité pour le patient
 - Les médicaments concentrés injectables
 - La sécurité de la prescription médicamenteuse aux points de transition du parcours de soins = projet Med'Rec
 - La prévention des erreurs de site et de procédure en chirurgie
 - Les erreurs de communication au cours du transfert des patients
 - La lutte contre les infections associées aux soins
- La France rejoint le projet en 2009 (item 2 et 3)
 - projet Med'Rec coordonné
 - par le CANADA au niveau international
 - par l'HAS et l'Omédit Aquitaine au niveau national





omedit Enjeux de la (ré)conciliation médicamenteuse Rapport d'expérimentation Med'Rec 09/2015

- Durant les cinq années du projet Med'Rec, 8 établissements de santé français ont dissocié *l'erreur médicamenteuse* // de la divergence non documentée intentionnelle : 22 863 patients
- En moyenne, 1 patient a présenté lors de la conciliation à son admission dans un établissement de santé Med'Rec
 - 1,7 divergence non documentée entre son traitement avant l'admission et la prescription hospitalière
 - 0,9 erreur médicamenteuse





Pourquoi pratiquer la conciliation médicamenteuse ?

- Le médicament = **2**^{ème} **cause d'événements indésirables graves** (EIG) évitables liés aux soins (*Michel et al., 2011*).
- Les EIG évitables associés à des médicaments = responsables de 1,3 % des admissions.
- Moins de 25% des ordonnances médicamenteuses à l'admission = complètes après passage aux urgences.
- Les erreurs médicamenteuses qui surviennent aux étapes de transition sont dues à des défauts de transmission d'informations (Canadian Society of Hospital Pharmacists, 2004).
- 33,2% à 45,8% des patients présentent une divergence identifiée lors de la conciliation (Pourrat et al, 2013 ; Quélennec et al, 2013 ; Leguelinel-Blache et al, 2014).
- La CM permet d'intercepter et de corriger 75% des erreurs médicamenteuses ayant un impact clinique aux points de transition (Vira et al, 2006).





Qu'est-ce que la conciliation médicamenteuse (CM) ?

Processus formalisé

- Contribuant à la continuité des traitements médicamenteux du patient sur l'ensemble de la trajectoire de soins
- Fondé sur le partage d'informations
- Nécessitant une coordination pluri-professionnelle
- Associant le patient





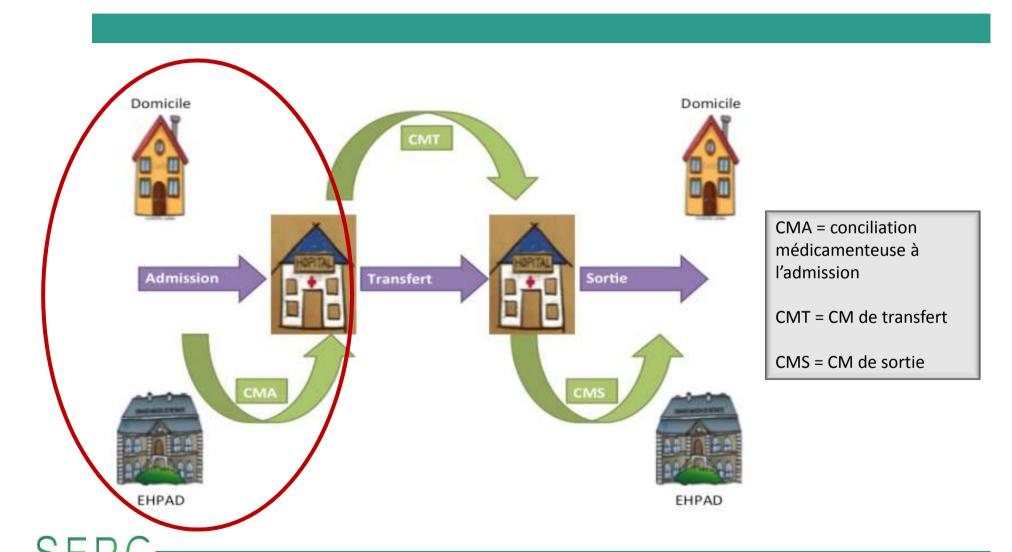
Quels sont les objectifs de la conciliation médicamenteuse (CM) ?

- Prévenir/corriger les erreurs médicamenteuses aux points de transition de la trajectoire patient
 - Favoriser la transmission d'informations complètes et exactes des médicaments du patient
 - Admission / sortie / transfert
- Identifier l'iatrogénie médicamenteuse
 - Soutenir processus réévaluation du traitement en hospitalisation
 - Contribuer à la maîtrise des dépenses de santé





Place de la CM dans la prise en charge du patient





Intégrer la CTM dans le CONTINUUM des activités de pharmacie clinique

Continuum = pratique pharmaceutique de sécurisation de la PECM du patient

- CTM d'entrée ⇔ Taux d'erreurs rattrapées : 19 à 38%
- Analyse de la prescription
- Révision des traitements
- Intervention pharmaceutique
- Information
- Accompagnement du projet thérapeutique global
- Éducation thérapeutique
- CTM de transfert ⇔ Taux d'erreurs rattrapées : 62%
- CTM de sortie ⇔ Taux d'erreurs rattrapées : 40 à 71%
- Lien ville-hôpital





Nécessaire politique de déploiement

- National ⇔ « Continuité thérapeutique » = priorité des autorités de santé françaises
 - Critère de certification 20.a V2010
 - Politique nationale de soutien ⇔ appel à projet DGOS INSTRUCTION N° DGOS/PF2/2016/49 du 19/02/2016 relative à l'appel à projet de mise en œuvre de la pharmacie clinique en établissement de santé

Régional

- Coordination du déploiement Formaconcil® par les OMEDIT et ARS
- Politique régionale de soutien ⇔ appel à projet Normandie 30/09/2016

Local

- Politique locale à définir / piloter / valider par les instances
 - Chef de projet
 - Soutien Equipe pluri-professionnelle ville-hôpital
 - Soutien Direction / CME





La CTM Projet institutionnel de l'établissement

Politique Qualité Gestion des Risques

- Programme Amélioration Qualité et Sécurité des Soins (PAQSS)
- Projet Sécurité Thérapeutique Médicamenteuse (Management Qualité PECM arrêté RETEX 06 avril 2011)
- PEP (certification HAS)
- EPP

Schéma directeur du SIH

- Inciter les éditeurs à développer/améliorer un module de conciliation LAP
- Contrat Pluriannuel Objectifs et Moyens (CPOM) / Sécurité des Soins et Amélioration Continue de la Qualité





Les guides nationaux

- Haute Autorité de Santé
 - Guide à venir : « Mettre en oeuvre la conciliation des traitements médicamenteux en établissement de santé »



 Annexes déjà disponibles du Rapport d'expérimentation du projet Med'Rec

SFPC

- Groupe de travail dédié
- Formaconcil *e-learning*
- Fiche mémo





Fiche mémo
Préconisations pour la pratique
de conciliation des traitements médicamenteux
Décembre 2015



